

Compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2017

Etaient présents : Christian PAILLOUX - Gérard GUITTARD - Maria SENECAIRE - Arnaud LAPRA - Patrice LÉBOUCHARD - Odile VELLETT - Jean-Luc MIOCHE - Guy GALLAIS - Arlette GENDRONNEAU - Jacques MANDON - Sylvie BURLLOT

Etaient absents : MP Chazal (pouvoir à G Guittard) / M Barbecot (pouvoir à O Vellet) / J Adami (pouvoir à A Lapra) / T Valleix (pouvoir à C Pailloux)

Secrétaire de séance : Sylvie BURLLOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PLU
- Cimetière juillet Chadrat
- Orage du 8 juillet 2017
- Informations diverses

Approbation du PLU

C Pailloux rappelle l'état d'avancement de la procédure.

Suite à l'enquête publique et à la remise du rapport du commissaire enquêteur, la commission locale de l'AVAP s'est réunie et a statué sur les points particuliers sur lesquels le commissaire enquêteur proposait des modifications. Le document définitif de l'AVAP a été approuvé par Mme la Préfète et l'AVAP créée en Conseil Municipal le 30 juin.

Une réunion technique s'est tenue le mardi 11 juillet en mairie avec le bureau d'étude PLU (cabinet Descoeur), Mesdames CROS (ABF) et Beloeil (DDT) en présence de C Pailloux et S Burlot afin de reprendre dans le PLU les remarques des PPA (Personnes Publiques Associées), du Commissaire Enquêteur et les modifications apportées à l'AVAP.

Toutes les modifications sur le PLU ont été édictées par les modifications de zonage de l'AVAP ainsi que les quelques remarques de l'Etat sur les 2 OAP Pont de la Pierre et Chadrat.

Toutes les modifications apparaissent dans le rapport 2.5. du dossier du PLU.

Parmi les pièces, figure également le plan du droit de préemption, à savoir toutes les zones U. IL est nécessaire de délibérer pour retrouver le droit de préemption.

Le PLU est approuvé à la majorité : 11 voix pour, 4 abstentions (JL Mioche, G Gallais, A Gendronneau et J Mandon).

Sur la question du droit de préemption : Décision approuvée à l'unanimité.

Un exemplaire de chaque document (AVAP et PLU) sera désormais accessible à tous (rangés dans le placard du bureau du cadastre).

Où en est la démarche intercommunale ? Une réunion sur le PLUI pour les élus du Pôle de vie aura lieu avec St Amant et Tallende le 21 septembre.

Si la compétence PLU est transférée à la CC Mond'Arverne, la commune sera-t-elle bloquée pour modifier ou réviser son PLU ? Cette question est abordée dans la charte de gouvernance PLUI sur

laquelle la conférence des maires réunie en juin a statué : 18 maires présents (sur 28) : 12 pour et 6 abstentions. Les modifications seront possibles annuellement sur demande des communes.

Sylvie résume la réunion du COPIL du 5 juillet : présentation du diagnostic de territoire par les étudiantes de Polytech Tours et approbation du cahier des charges de l'étude projet de territoire avec une option étude PLUI si la compétence est transférée en janvier 2018.

- Cimetière de Chadrat

Après étude réalisée par l'entreprise EPOC, 12 emplacements sont abandonnés et peuvent être repris. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Orage du 8 juillet 2017 :

Le Maire a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La commune de Chanonat a fait la même démarche.

8 à 9 personnes se sont déjà fait connaître en mairie pour signaler des sinistres liés à cet orage.

- Informations diverses :

○ Mutuelle de village :

Maria présente le dispositif de mutuelle de village : possibilité pour des habitants de communes volontaires d'adhérer à une mutuelle proposant des prestations intéressantes. Il s'agit de la mutuelle PRECOCIA qui ne travaille qu'avec les communes du Puy-de-Dôme (5 000 adhérents à ce jour).

Plusieurs communes de Mond'Arverne y adhéraient, et nombreuses s'inscrivent dans cette démarche pour 2018. Les garanties et les tarifs sont intéressants pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle de groupe.

Cette mutuelle s'adresse à tous et notamment aux jeunes, aux retraités, aux demandeurs d'emploi.

Aucun contrat écrit ne lie la commune à la mutuelle, seulement un accord pour la mise à disposition d'un bureau avec accès au photocopieur 3 vendredis matins : 06/10, 03/11 et 01/12/2017, ainsi que d'en assurer la communication auprès des habitants.

Maria a proposé une présentation de la mutuelle à diffuser dans les boîtes aux lettres avec le bulletin municipal, et une information sur le site internet de la commune.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

○ Forum des Associations :

Odile indique qu'il a lieu le 2 septembre. Les élus souhaitant participer au déjeuner doivent s'inscrire auprès d'Odile (12 euros).

○ Place du 8 mai :

Arnaud expose la question des tilleuls coupés sur la place. Se pose le problème de l'alignement des tilleuls et du dilemme pour l'harmonie de cet alignement.

Replanter les arbres coupés va poser le problème de l'aspect général de l'alignement.

Faut-il remplacer au coup par coup ? ou tout supprimer et tout remplacer ? Arnaud propose de faire un référendum auprès des habitants.

Quel sera le projet général d'aménagement de la place ? L'alignement est protégé dans l'AVAP.

Il faut élaguer les arbres encore malades.

Il faut réfléchir à ce problème avant l'élaboration du prochain budget.

L'avis de l'ABF devra être sollicité officiellement d'ici le prochain conseil municipal.

Il sera aussi nécessaire de remplacer l'ormeau de la place de l'Ormeau qui a pris la foudre le 8 juillet.

- Extincteurs :
Patrice a demandé un devis aux établissements SICLI et n'obtient pas de réponse.
4 extincteurs de 6 kg et 2 de CO² sont à changer. Patrice sollicitera divers fournisseurs afin de comparer les budgets.
- Local place des Courtes :
Gérard a demandé des devis auprès de plusieurs artisans : un peintre, un électricien et un plombier. Il y a lieu de réaliser des travaux avant de remettre en location.
Après discussion, il est décidé de publier une annonce pour un local professionnel (25 m²) avec photo du local (sa vitrine permettrait la création d'une boutique). Les travaux seront réalisés en fonction des besoins du futur preneur.
- Travaux des ruelles :
Les finitions sont réalisées.
- Arrêt de bus Chadeveau :
Les services du Département l'ont implanté sans concertation avec la municipalité. Trop près du carrefour, il gêne la visibilité. Après rencontre avec Gérard, les services du Département le déplaceront courant août.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 septembre 2017